

LA MAISON «JOINVILLE»
L'ancienne école publique de garçons
est aujourd'hui le siège de la Bibliothèque Clissonnaise
(38, rue des Halles)

Les registres de délibérations des Conseils Municipaux, les dossiers sur les bâtiments, archivés en mairie de Clisson et aux Archives Départementales de Loire-Atlantique, nous donnent quelques informations.

En 1833, la loi Guizot prévoit l'obligation aux communes de plus de 500 habitants, d'ouvrir une école afin de prendre en charge l'instruction de ses enfants (gratuitement lorsqu'ils sont de condition modeste). Par anticipation de cette loi :

- Le Conseil Municipal, lors de sa séance **du 22 mars 1832**, décide de l'achat de la "Maison Joinville" (nom du propriétaire de l'époque), située «rive gauche de la sèvre», rue des Halles «pour servir de mairie et de maison pour l'instituteur de la jeunesse de Clisson». En effet, lors de son acquisition, la Maison Joinville devait être le siège à la fois de la Mairie, de la Justice de Paix et de la Maison d'Ecole.
- Le Préfet de la Loire-Inférieure, dans une lettre **du 20 mars 1832**, autorise le Maire à réunir son Conseil Municipal pour décider l'acquisition de cette maison, à voter une imposition extraordinaire pour faire face à l'emprunt contracté et à solliciter auprès du ministère du Commerce et des Travaux Publics, une ordonnance d'autorisation. A l'acquisition de la Maison Joinville, le plan prévoit le logement de l'instituteur, deux classes pouvant contenir cinquante élèves chacune, un pensionnat pour dix-huit élèves et une école maternelle.
- **Le 31 juillet 1834**, le premier instituteur communal (payé par la commune), Monsieur Joseph ROBET, est nommé à Clisson par arrêté du ministre de l'Instruction Publique. La Maison Joinville sera par la suite définitivement affectée à l'école communale, qui comprend alors, une école primaire et une école primaire supérieure (programme première année : lecture et écriture ; deuxième année : arithmétique)..
 Les bâtiments, au fur et à mesure des années et de l'extension de l'école communale, nécessitent des aménagements :
 1848 : adoption d'un projet de reconstruction.
 1849 : approbation de nouveaux plans.
 1850 : révision du projet et abandon du pensionnat.
 1855 : construction d'un dortoir.
 1861 : construction de deux classes supplémentaires (...)
- **En 1905**, l'école communale accueille deux cent élèves de sexe masculin; l'école publique des filles étant ouverte depuis 1885, rue des Cordeliers.
 1921 : réparations de gouttières sur les bâtiments scolaires, de la cheminée du logement d'habitation de l'instituteur et des toilettes, changement de la volige du hangar à bois, de la toiture des cabinets d'aisances et des préaux.
 1924 : réparations (non précisées) sur les bâtiments des classes et sur la maison d'habitation de l'instituteur.
 1941 : réfection de la toiture de deux bâtiments.
- **Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 1944**, nous apprend que certaines pièces ont servi au logement d'une troupe allemande pendant l'occupation (dates et lieux non précisés).
 1950 : remplacement des tables et des chaises de la petite classe.
 Été 1951 : blanchissage des classes par les cantonniers.
 1952 : achat de quinze tables scolaires à deux places.
 1953 : achat de treize tables scolaires et cinq chaises de maître (...)
- **Le 30 avril 1971 (date de la délibération)**, le Conseil Municipal décide de la désaffectation de l'école publique pour la rentrée 1970/1971, qui se fait dans les locaux neufs du groupe scolaire Jacques Prévert, route de Gorges.
- **Le 28 mai 1971 (date de la délibération)**, il propose la mise à disposition d'un local de l'ancienne école pour le Club du 3^{ème} Âge.
- **Le 30 juin 1972 (date de la délibération)**, il propose l'aménagement de trois logements pour les sapeurs-pompiers. **Le 29 septembre (date de la délibération)**, l'accord est donné.
- **Le 25 janvier 1978 (date de la délibération)**, le logement, comportant quatre pièces (qu'occupaient les instituteurs publiques), va désormais être loué aux particuliers.
- **Le bâtiment situé (coté) rue des Halles sera par la suite et jusqu'en 1999**, le siège de la bibliothèque à l'étage et de la Halte-Garderie (service municipal) au rez-de-chaussée, avant de n'être affecté qu'à la seule bibliothèque, après le déménagement du service Halte-Garderie à la Maison de l'Enfance, route de Gorges.
- **En 1995**, l'U.F.C.V. / C.R.F.A (Union Française des Centres de Vacances / Centre Régional de Formation et d'Animation) s'installe dans un appartement occupé précédemment par un sapeur-pompier (coté place des Douves).